

Comité Technique des DDI : réunion du 5 mai 2022 Sécurité des opérations de vote

Solidaires Fonction Publique a reçu de nombreux messages concernant les demandes d'informations personnelles (IBAN, numéro de téléphone personnel, adresse postale et de messagerie personnelle, numéro de sécurité sociale) faites par les SGCD, avec parfois des délais de réponse très court. Les messages comportaient également une phrase indiquant que l'absence de communication des éléments demandés ferait perdre la qualité d'électeur pour les élections qui se dérouleront du 1^{er} au 8 décembre prochain.

Solidaires FP a alerté la DRH du Ministère de l'Intérieur (MI) le 28 avril 2022. Une réunion avec les organisations syndicales sur ce sujet a été programmée le 5 mai 2022 par la DRH du MI.

Solidaires FP est intervenu en insistant sur le fait que ces élections étaient un enjeu très fort que ce soit pour nos collègues et leurs représentant-es. C'était d'ailleurs les mêmes propos qui avaient été tenus par la DGAFP et la Ministre de la Fonction Publique. Il est fort dommage que processus électoral commence par un recueil de données fait sans aucune sécurisation (simple fichier Excel) et de plus, avec une menace totalement infondée de ne pas pouvoir participer aux élections, donc de ne pas pouvoir s'y présenter également.

Solidaires FP a également dénoncé une procédure ne respectant pas le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : absence d'informations sur les modalités de l'opération, sur les conditions et la durée de stockage des données, sur les coordonnées du/de la délégué-e à la protection des données...

Toute opération de collecte de données personnelles, comme celle-ci, doit également faire l'objet d'une Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD) avant qu'elle commence, ce qui n'a pas été fait dans le cas présent.

L'administration a répondu :

- Qu'elle avait adressé le mercredi 4 mai 2022, une circulaire demandant la suspension des opérations de recueil de données sauf pour les départements retenus pour les élections tests ;
- Que compte-tenu du nombre d'agent-es concernés dans les départements test, l'AIPD n'était pas obligatoire mais que cette analyse serait réalisée pour les élections de décembre ;
- La demande de nombreuses données personnelles est motivée par le fait d'avoir une procédure sécurisée et l'obligation de ne pas utiliser plusieurs fois le même moyen d'identification (remise du matériel de vote, vote, récupération des identifiants s'ils sont perdus par l'agent-e.) ;
- Même si certaines des données sont détenues dans les différents SIRH ou déjà dans les SGCD, le redemander au niveau local permet une meilleure fiabilisation des données ;
- Que les données qui avaient déjà été communiquées par les agent-es n'avaient pas été remontées au MI mais étaient toujours en possession des SGCD. Ce qui ne pose aucun problème puisqu'il s'agit de données qui étaient déjà en leur possession la plupart du temps.

Du coup pourquoi les demander ???

Solidaire FP a demandé en complément :

- La communication du projet de nouvelle instruction qui sera communiquée aux SGCD ;
- A être destinataire de l'AIPD ;
- Qu'une information complète et respectant le RGPD soit apportée aux agent-es ;
- La présentation de la procédure de vote pour les agent-es qui seraient en arrêt maladie ou absent-es au moment de la remise du matériel de vote et / ou du vote.

Les précisions qui nous ont été apportées, ne répondent qu'en partie aux remontées des personnels, Solidaire FP se réserve donc la possibilité d'intervenir auprès de la Ministre de la Fonction Publique et de la DGAFP.